



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE VENDREDI 18 JUIN 2021 À 8 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers : Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Michelle Setlakwe
Jonathan Lang

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 8 h et souhaite la bienvenue aux visionnant la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 21-06-21

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil du 18 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 21-06-21

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To adopt the agenda of Special Meeting of June 18, 2021.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Fourniture de la main-d'œuvre et du matériel pour les services de gardiennage de bâtiment

RÉSOLUTION N° 21-06-22

Objet : Fourniture de la main-d'œuvre et du matériel pour les services de gardiennage de bâtiment

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 23 000 \$ (taxes incluses) en 2021 pour la fourniture de la main-d'œuvre et du matériel pour les services de gardiennage de bâtiment, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 66 000 \$ (taxes incluses) en 2022 pour la fourniture de la main-d'œuvre et du matériel pour les services de gardiennage de bâtiment, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 43 000 \$ (taxes incluses) en 2023 pour la fourniture de la main-d'œuvre et du matériel pour les services de gardiennage de bâtiment, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie NEPTUNE SECURITY SERVICES INC. le contrat (C-2021-60) à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au prix total de 120 235,11 \$ (taxes incluses) pour la période comprise entre le 21 juillet 2021 et 20 juillet 2023, avec option de renouvellement au gré de la Ville pour une (1) période subséquente d'un (1) an, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2021-2022-2023

Imputation : 02-710-00-452 « Surveillance des édifices municipaux »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 21-06-22

Subject: Supply of labor and equipment for building security services

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$23,000 (taxes included) in 2021 for the supply of labor and equipment for building security services, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize an expense for the amount of \$66,000 (taxes included) in 2022 for the supply of labor and equipment for building security services, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize an expense for the amount of \$43,000 (taxes included) in 2023 for the supply of labor and equipment for building security services, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to the lowest tenderer, NEPTUNE SECURITY SERVICES INC. the contract (C-2021-60) to undertake these works with the unit prices submitted, for the total amount of \$120,235.11 (taxes included) for the period between July 21, 2021 and July 20, 2023, with option of renewal at the discretion of the Town for one (1) subsequent period of one (1) year in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source: Operating Budget 2021-2022-2023

Appropriation: 02-710-00-452 "Surveillance des édifices municipaux"

CARRIED UNANIMOUSLY

4. Nomination d'un chef de division- génie

RÉSOLUTION N° 21-06-23

Objet : Nomination d'un chef de division-génie

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

De nommer M. Christian Bernier au poste de chef de division-génie, cette nomination prenant effet le 26 juillet 2021;

D'accorder à M. Bernier une rémunération globale selon la politique de reconnaissance des cadres de la Ville de Mont-Royal à l'échelle C6 (salaire de 120 000 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 21-06-23

Subject: Appointment of a Division Head - Engineering

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To appoint Mr. Christian Bernier to the position of Division Head - Engineering effective July 26th 2021;

To grant Mr. Bernier a global remuneration in accordance with the Town of Mount Royal's Recognition Policy for Management personnel, scale C6 (salary of \$120,000).

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Adoption du Règlement no 1458-2 modifiant le Règlement no 1458 sur la gestion contractuelle en ce qui a trait à l'ajout de mesures visant à favoriser les biens et les services québécois et les établissements au Québec

RÉSOLUTION N° 21-06-24

Objet : Adoption du Règlement no 1458-2 modifiant le Règlement no 1458 sur la gestion contractuelle en ce qui a trait à l'ajout de mesures visant à favoriser les biens et les services québécois et les établissements au Québec

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement no 1458-2 modifiant le Règlement no 1458 sur la gestion contractuelle en ce qui a trait à l'ajout de mesures visant à favoriser les biens et les services québécois et les établissements au Québec a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 14 juin 2021 ;

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'adopter le Règlement n° 1458-2 modifiant le règlement no 1458 modifiant le Règlement no 1458 sur la gestion contractuelle en ce qui a trait à l'ajout de mesures visant à favoriser les biens et les services québécois et les établissements au Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 21-06-24

Subject: Adoption of By-law No. 1458-2 Amending By-Law No. 1458 on Contract Management with respect to the addition of measures aimed at promoting Quebec goods and services and Quebec based establishments

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R. Chapter C-19), By-Law No. 1458-2 Amending By-Law No. 1458 on Contract Management with respect to the addition of measures aimed at promoting Quebec goods and services and Quebec based establishments was preceded by filing and a notice of motion given on June 14, 2021;

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To adopt By-Law No. 1458-2 Amending By-Law No. 1458 on Contract Management with respect to the addition of measures aimed at promoting Quebec goods and services and Quebec based establishments.

CARRIED UNANIMOUSLY

6. Période de questions du public

Aucune question n'est posée

7. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 21-06-25

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés ;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

De lever la séance à 8 h 6.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

Philippe Roy

RESOLUTION NO. 21-06-25

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To close meeting at 8:06.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

Alexandre Verdy